

Délibération n° 2017-47 du Comité syndical du mardi 19 décembre 2017

### AVENANT 2018 AU CONTRAT LOCAL DE SANTE DU CŒUR D'HERAULT

L'an deux mil dix sept le dix neuf décembre à dix heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault - 2, parc d'activité le Camalcé - 34150 GIGNAC à l'invitation du Président en date du 8 décembre 2017.

Etaients présents ou représentés :	Christian BILHAC (représenté par Berthe BARRE), Francis BARDEAU, Olivier BRUN (représenté par Laurent DUPONT), Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Jacky GALABRUN, Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER FERNANDO, Yolande PRULHIÈRE, Valérie ROUVEIROL, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Claude VALERO, Louis VILLARET.
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Béatrice FABRE, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Frédéric ROIG, Michel SAINT PIERRE, Philippe SALASC, Laurent SINTES.
Invités : 29 ; Quorum : 15 ; Présents ou représentés : 19	

Vu que le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et l'Agence Régionale de Santé Occitanie ont signé, sur la période 2013-2017, à partir du diagnostic local de santé élaboré en 2009, un Contrat Local de Santé., selon les priorités suivantes :

- La Permanence des Soins et l'Aide Médicale Urgente,
- La santé mentale des jeunes,
- Le panier de services en santé publique (addictions, nutrition, santé-environnement, accès aux droits et aux soins...),
- La culture en lien avec la santé,
- Le parcours des personnes âgées.

Considérant que pendant près de six ans, cet outil a favorisé le développement du partenariat et a permis la mise en œuvre d'un grand nombre d'actions favorables à l'amélioration de la santé de la population du territoire (Unité Mobile de l'Urgence et de la Permanence des Soins, Centre Médico-Psychologique de l'Enfant, Espace Santé Jeunes, Projet Addictologie, Projet Alimentaire...).

Vu que ce premier Contrat Local de Santé arrive à échéance au 31 décembre 2017, la Commission Santé du Pays Cœur d'Hérault a lancé, cette année, l'élaboration d'un nouveau Projet Local de Santé, constitué à la fois d'un diagnostic et de priorités pour la période 2018-2022,

Attendu qu'à partir de cette base, le SYDEL et l'ARS pourront signer, en 2018, un second Contrat Local de Santé (CLS), constitué par le croisement des priorités locales et des orientations du futur Projet Régional de Santé Occitanie 2018-2022.

Attendu qu'il convient de proroger, par avenant, le Contrat Local de Santé actuel jusqu'au 30 juin 2018, les axes stratégiques restant inchangés jusqu'à cette date,

Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE  
A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ D'approuver l'avenant au Contrat Local de Santé du Cœur d'Hérault,
- ✓ D'autoriser le Président à signer l'avenant ainsi que tout document afférant à cette affaire.

Clermont l'Hérault, le 20 décembre 2017  
Le Président certifie sous sa responsabilité  
La présente délibération exécutoire le 20 décembre 2017

Publiée le 20 décembre 2017  
Transmise le 20 décembre 2017

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET